

**Déclaration de la Deuxième conférence ministérielle africaine sur la Prévention des  
risques de catastrophes tenue à Nairobi, au Kenya, du 14 au 16 avril 2010**

*Nous, Ministres et Chefs de délégation en charge de la Prévention des risques de catastrophes en Afrique, réunis à Nairobi, au Kenya, le 16 avril 2010, à la deuxième conférence ministérielle sur la prévention des risques de catastrophes en Afrique organisée parallèlement à la première conférence des Ministres en charge de la météorologie en Afrique, tenue également à Nairobi, au Kenya, du 15 au 16 avril 2010.*

*Exprimons nos sincères condoléances et notre solidarité aux populations et communautés qui ont été sévèrement affectées par les catastrophes à travers le continent Africain et le monde entier, reconnaissons également les efforts fournis par les communautés, les gouvernements nationaux et la communauté internationale pour répondre aux risques catastrophes et à les éradiquer.*

*Sommes convaincus que les catastrophes entravent sérieusement le développement et la lutte contre l'éradication de la pauvreté. Les efforts de développement qui omettent d'intégrer la prévention des risques de catastrophes, pourraient accroître la vulnérabilité des populations et de leurs biens. De ce fait, nous croyons que la prévention des risques de catastrophes pour la construction des sociétés plus résilientes, est l'un des plus grands défis auquel les Gouvernements, les communautés et la communauté internationale font face de nos jours. Les Pays Africains, conscients de la volonté commune dans les efforts de prévention de risques de catastrophes, croient que c'est de notre responsabilité commune d'agir ensemble.*

- I. *Considérant* les recommandations de la réunion consultative de la deuxième plate-forme régionale africaine sur la prévention des risques de catastrophes, tenue à Nairobi du 5 au 7 mai 2009, durant laquelle les Gouvernements, les Communautés Economiques Régionales, la Commission de l'Union Africaine, l'Agence de Planification et de Coordination/NEPAD (APCN), les agences des Nations Unies et les organisations non gouvernementales ont examiné et approuvé le projet de Programme d'Action élargi (2006 -2015) en vue de la mise en œuvre de la Stratégie Régionale Africaine sur la Prévention des Risques de Catastrophes, en conformité avec le Cadre d'Action de Hyogo (CAH) 2005-2015: pour des nations et des communautés résilientes face aux catastrophes;
- II. *Approuvant* les délibérations de la réunion consultative de la deuxième plate-forme régionale africaine sur la prévention des catastrophes, y compris les recommandations à la plateforme mondiale pour la prévention des risques de catastrophes organisée à Genève du 16 au 19 juin 2009 ;

- III. *Approuvant* les travaux de la deuxième session de la Plateforme mondiale sur la Prévention des risques de catastrophes « Investir aujourd’hui pour des lendemains plus sûrs » ;
- IV. *Rappelant* la décision de l'Assemblée de l'Union Africaine sur la version révisée de la Convention Africaine de 1968 (Convention d'Alger) sur la conservation de la nature et des ressources naturelles et le Plan d'action de l'initiative environnementale du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) à la deuxième session ordinaire tenue en Juillet 2003 à Maputo, Mozambique ;
- V. *Rappelant* aussi la décision du Conseil Exécutif de l'Union Africaine sur le Programme d'action (2006-2010) pour la mise en œuvre de la Stratégie régionale africaine sur la prévention des risques de catastrophes adopté à la huitième session ordinaire de l'UA en janvier 2006, à Khartoum, au Soudan ;
- VI. *Rappelant* en outre la décision du Conseil exécutif de l'Union Africaine sur la session extraordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (AMCEN) portant sur les changements climatiques qui s'est tenue à Nairobi, Kenya, mai 2009, adoptée à la treizième session ordinaire du Sommet de l'UA tenu à Syrte, en Libye, Juin 2009 ;
- VII. *Rappelant* toutes les décisions antérieures sur les changements climatiques ;
- VIII. *Rappelant* la décision des Ministres des Finances de l'Afrique prise à Lilongwe, Malawi (29-30 Mars 2010), « à soutenir les efforts vers le renforcement de capacités nationales et régionales pour atténuer l'exposition aux risques de catastrophes par l'institutionnalisation des instruments financiers efficaces et autres telles que les réserves alimentaires stratégiques, le fonds d'urgence ainsi que le partage de risque à travers les sous-régions » ;
- IX. *Reconnaissant* les efforts positifs que de nombreux gouvernements nationaux en Afrique ont fait en intégrant la prévention des catastrophes et des risques climatiques dans leurs politiques de développement et dans leur processus de planification, ainsi que dans les interventions d'urgence et de relèvement ; reconnaissons aussi les difficultés des gouvernements à institutionnaliser et décentraliser les efforts et les traduire en action.
- X. *Insistant* sur la nécessité de la Plateforme régionale Africaine de continuer à plaider, à fournir des conseils techniques et des mécanismes de soutien aux

- Communautés Economiques Régionales, aux gouvernements nationaux et aux partenaires pour la mise en œuvre de la stratégie régionale africaine sur la prévention des risques de catastrophes et de son programme d'action (2006-2015) ;
- XI. *Soulignant* le fait qu'il y a un besoin urgent d'évaluer les progrès accomplis par Commission de l'Union Africaine, l'Agence de Planification et de Coordination/NEPAD, les Communautés Economiques Régionales et les États membres pour accélérer la mise en œuvre de la stratégie régionale africaine pour la RRC à travers son programme d'action (2006 – 2015) ;
- XII. *Considérant* la nécessité urgente de renforcer les mécanismes sous-régionaux afin de réaliser les priorités du Cadre d'Action de Hyogo et la stratégie régionale africaine sur la prévention des risques de catastrophes, grâce à la mise en œuvre du Programme d'action (2006 – 2015) ;
- XIII. *Soulignant* la nécessité pour les États membres de promouvoir le partenariat avec les institutions chargées de la prévention des risques de catastrophes, telles que des services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN), le secteur de la santé, les institutions financières, les universités, les centres spécialisés, les institutions scientifiques et de recherche, les ONG et les organisations de la société civile, etc. afin de réaliser les objectifs de la stratégie régionale africaine et le programme d'action (2006 – 2015) ; et constituent des membres de la plateforme multisectorielle sur la RRC.
- XIV. *Reconnaissant* les effets négatifs de la variabilité et du changement climatique, y compris l'augmentation de la fréquence des catastrophes et la pression accrue sur les ressources naturelles ;
- XV. *Emphasant* les besoins des pays les plus vulnérables ainsi que les Etats insulaires en développement reconnaissant leurs aspirations pour un développement durable et leur besoin de coopération,
- XVI. *Reconnaissant* également que la mauvaise planification urbaine accroît les vulnérabilités qui font appel à des actions concertées des gouvernements et des communautés locales ;
- XVII. *Soulignant* la nécessité pour les États membres de miser sur de nouvelles opportunités sur la prévention des risques de catastrophes en tirant profit de

nouvelles initiatives disponibles avec l'élaboration de la Stratégie régionale africaine pour la RRC, et à les intégrer dans les mécanismes existants.

**Recommandons au Sommet de l'Union Africaine de :**

1. Demander à Commission de l'Union Africaine de continuer à mobiliser un soutien politique et de plaider auprès de la communauté internationale, des institutions et des partenaires au développement pour assister les États membres à institutionnaliser des plateformes multisectorielles nationales ou des mécanismes similaires de coordination qui intègrent la gestion des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques, mettant l'accent sur l'intégration de la prévention des risques de catastrophes dans les secteurs des finances, de la planification, de la santé, de l'éducation, du développement urbain, des infrastructures, de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement, de l'industrie, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, entre autres priorités nationales.
2. Exhorter la Commission de l'Union Africaine à reconstituer le Groupe de Travail africain sur la prévention des risques de catastrophes afin de promouvoir la coordination et l'appui technique entre les États Membres dans la mise en œuvre de la stratégie régionale africaine de prévention des catastrophes et son programme d'action.
3. *Engager* la Commission de Commission de l'Union Africaine, l'Agence de Planification et de Coordination/NEPAD, les Communautés Economiques Régionales (CERs) et aux États membres à créer un réseau des institutions pour la formation, la recherche, la gestion et l'échange d'information aux niveaux national, sous-régional et régional en collaboration avec des partenaires régionaux et internationaux.
4. *Demander* à la Commission de l'Union Africaine, l'Agence de Planification et de Coordination/NEPAD, aux organisations régionales et sous-régionales ainsi que les États membres à faire un suivi régulier de la mise en œuvre de la stratégie régionale africaine pour la prévention des catastrophes et de son programme d'action en conformité avec le Cadre d'Action de Hyogo en vue de faire un rapport d'évaluation biennal sur les progrès réalisés.
5. *Demander* aux États membres à mettre en œuvre des stratégies et des programmes décentralisés sur la prévention des risques de catastrophes au niveau communautaire appuyés par des mécanismes de financements adéquats et

réalistes, en donnant un rôle prépondérant aux gouvernements locaux et en renforçant les ONG locaux et régionaux ainsi que les volontaires.

6. *Inviter* les Etats membres à incorporer l'approche genre dans la mise en œuvre du programme d'action.
7. *Encourager* les États membres à accroître leurs investissements dans la prévention des risques de catastrophes par l'attribution d'un certain pourcentage de leurs budgets nationaux et des autres revenus dédiés à la prévention des risques de catastrophes, et faire un rapport à la prochaine Conférence Ministérielle, en tenant compte des autres résolutions ministérielles africaines.
8. *Lancer un appel* aux agences de développement et aux partenaires humanitaires à verser un pourcent (1%) de l'aide au développement et dix pourcent (10%) de l'aide humanitaire conformément aux recommandations de la deuxième session de la Plateforme mondiale pour appuyer la prévention des risques de catastrophes, la préparation et le relèvement, y compris les conflits et/ou les crises économiques.
9. *Lancer un appel* aux États Membres, sous l'égide de la Commission de l'Union Africaine, d'étudier la faisabilité d'une mutualisation des risques financiers à l'échelle continentale en vue d'œuvrer vers la création d'une Mutuelle Panafricaine de Gestion des Risques de Catastrophes Naturelles qui soit panafricaine et appartenant aux Etats Africains s'appuyant sur les outils existants et émergents et des mécanismes de financement pour la RRC.
10. *Lancer un appel* à la Commission de l'Union Africaine pour la réalisation d'une étude pour la mise en place des mécanismes de financement sur la prévention des risques de catastrophes permettant aux États Membres d'accéder aux fonds régionaux et mondiaux actuels et futurs sur l'adaptation aux changements climatiques et la RRC.
11. *Faire* de la prévention des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques une priorité à travers leur intégration au système éducatif existant, y compris le développement de programmes scolaires et la formation des enseignants.
12. *Lancer un appel* aux Etats Membres à entreprendre l'évaluation de la vulnérabilité des écoles, des installations sanitaires, des zones urbaines, et à élaborer des plans pour leur sécurité et leur résilience.

13. *Encourager* le développement des capacités et les partenariats entre les États membres pour rentabiliser les connaissances traditionnelles, les technologies spatiales et autres technologies pour la prévention des risques de catastrophes.
14. *Lancer un appel* à la Commission de l'Union Africaine et les Communautés Economiques Régionales à établir et/ou renforcer des unités spécialisées et fonctionnelles de prévention des risques au sein de leurs structures organisationnelles pour assurer la coordination et le suivi.
15. *Lancer un appel* aux Communautés Economiques Régionales à assurer et assumer leurs rôles et responsabilités tels qu'ils sont définis dans la stratégie africaine de prévention des catastrophes et dans le programme d'action.
16. *Lancer un appel* aux Etats Membres à adopter le Programme d'Action révisé sur la mise en œuvre de la Stratégie Africaine pour la Prévention des Risques de Catastrophes (2006-2015) et assurer le suivi des progrès réalisés.
17. *Inviter* la Stratégie Internationale pour la Prévention des Catastrophes (ONU/SIPC) à s'engager en collaboration avec la Commission de l'Union Africaine et les Pays Africains à supporter l'application de cette déclaration de manière appropriée et,
18. *Demander* à la Commission de l'Union Africaine de prendre en considération cette Déclaration Ministérielle et la soumettre au Sommet de l'Union Africaine.